

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Hamel](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2d320f9eb2f8bbaebd84dd3f>

Date d'obtention : 2020-10-21 15:51:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de suivre les étapes et de faire une bonne cueillette d'informations. Rencontrer les élèves par ordre de priorité pour cueillir le plus d'infos possibles et bien orienter l'intervention et l'application de la trousse.

S'assurer que ce soit en contexte scolaire au secondaire, s'assurer de rencontrer toutes les personnes impliquées. Vérifier s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.

Impliquer le policier école dans presque toutes les situations, sauf lorsqu'on est sûr qu'il n'y a pas d'actes malveillants et pas de partage, diffusion ou autres actes répréhensibles.

Suivre les étapes de la trousse si l'élève collabore on poursuit les étapes et s'il ne collabore pas, communiquer avec le policier école qui prendra en charge la situation.

Éviter d'être mandataire de la police mais cependant, confisquer les cellulaires pour éviter la propagation et protéger l'intégrité physique et psychologique des élèves impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que la trousse se fait dans un contexte où les élèves sont impliqués, qu'ils soient auteurs, victimes ou témoins. On doit intervenir. Il y a une trajectoire pour chacun.

Un parent ne peut pas faire déclencher la trousse. La trousse s'applique en milieu scolaire au secondaire uniquement par et pour les élèves.

Si un jeune adulte est impliqué cela revient au policier d'intervenir en ayant toutefois fourni les infos cueillies auprès de notre élève.

Que les témoins sont aussi percutés par les situations de sextos.

Les actes malveillants prolifèrent à très grande vitesse et la trousse permet d'y mettre fin rapidement. Que l'application de la trousse fait sentir les élèves en sécurité et qu'il est possible qu'ils reviennent consulter pour d'autres types de sextos. ça ouvre la porte à une relation de confiance et d'aide opportune.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Confisquer l'appareil d'un élève qui ne collabore pas et qui se désorganise lors de la rencontre.